

MODALITÉS DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES^{MD}

Émetteur : Banque Amex du Canada

INTRODUCTION

Le programme Points-privilèges^{MD} vous permet d'obtenir des points-privilèges pour la plupart des opérations portées à certaines Cartes American Express^{MD}. Vous pouvez échanger vos points-privilèges contre des récompenses ou virer des points au compte de certains autres programmes. Les détails sont présentés ci-dessous.

À PROPOS DE POINTS-PRIVILÈGES

LES PRÉSENTES MODALITÉS DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES

Les présentes modalités s'appliquent à votre participation au programme et remplacent toute version antérieure. Nous pouvons vous transmettre d'importants renseignements concernant le programme à l'aide d'autres moyens, tels que notre site Web, votre convention du titulaire ou l'encadré informatif et la fiche d'information qui se trouvent dans les documents que nous vous avons fournis avec la Carte.

MODIFICATION DES MODALITÉS ET DU PROGRAMME

Sous réserve des lois applicables, nous pouvons modifier les présentes modalités, y compris le ratio de cumul, les récompenses, les partenaires Points-privilèges ou imposer à tout moment une limite ou des frais sur le nombre de points-privilèges que vous pouvez accumuler et (ou) que vous pouvez échanger en vous avisant par voie électronique ou par d'autres moyens. Pour les consommateurs du Québec, nous n'apporterons que les changements qui ne sont pas interdits par la *Loi sur la protection du consommateur* de cette province ou par les autres lois applicables en matière de protection du consommateur.

Si les modifications sont avantageuses pour vous, nous pouvons les traiter sur-le-champ et vous en aviser ultérieurement. Autrement, nous vous donnerons un préavis d'au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur des modifications. Nous n'aviserons pas les titulaires d'une Carte supplémentaire et vous reconnaissez qu'il vous incombe entièrement de veiller à ce que chaque titulaire d'une Carte supplémentaire lise, comprenne et respecte ces modalités, y compris les avis et les autres communications que nous pouvons vous faire parvenir.

Si nous modifions le ratio auquel vous pouvez échanger vos points avec des partenaires Points-privilèges clés comme un transporteur aérien ou un hôtel, si nous apportons des changements importants au nombre de points pouvant être échangés auprès des partenaires Points-privilèges clés ou que ceux-ci ne participent plus au programme, nous vous donnerons un préavis de 60 jours ou, si ce n'est pas concevable, nous vous avertirons le plus tôt possible avant l'entrée en vigueur des changements. Certaines situations pourraient nous obliger à apporter les modifications sur-le-champ, par exemple si un partenaire Points-privilèges clé cesse ses activités.

DÉFINITIONS UTILES

« **Carte** » désigne votre Carte American Express utilisée aux fins du programme Points-privilèges, sauf si le contexte suggère une définition plus large de ce terme.

« **Convention du titulaire** » désigne les modalités régissant votre Carte.

« **opérations avec valeur en espèces** » désigne le fait d'utiliser votre compte-Carte pour obtenir ou transférer de l'argent comptant ou quelque chose d'autre pouvant facilement être converti en argent comptant. Comme

exemples, mentionnons l'achat de devises, l'achat et le réapprovisionnement de cartes-cadeaux, les chèques de voyage, les mandats, les traites bancaires, les jetons de casino, les virements de fonds et toute opération similaire. Ce terme désigne également les transferts de solde, les avances de fonds, les paiements entre personnes et l'utilisation de chèques de carte de crédit et d'autres instruments ou services similaires, qu'ils soient offerts par nous ou par l'entremise d'un tiers.

« **ratio de cumul** » s'entend du nombre de points-privilèges que vous pouvez obtenir pour chaque dollar canadien d'achats portés à votre Carte.

« **compte Points-privilèges** » désigne le compte ouvert à votre nom afin que vous accumuliez des points-privilèges que nous appelons « **points** ».

« **programme** » désigne le programme Points-privilèges au Canada.

« **récompenses** » désigne les biens et services que vous obtenez en échange de points.

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Amex du Canada.

Les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent toute personne titulaire d'une Carte American Express, à l'exception des titulaires d'une Carte supplémentaire.

SERVICE À LA CLIENTÈLE DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES

Pour toute demande ou si vous avez besoin de plus amples renseignements relativement au programme et à vos possibilités d'échange, veuillez consulter le americanexpress.ca/pointsprivileges ou composer le 1 800 668-AMEX (2639). Titulaires d'une Carte pour PME, veuillez composer le 1 888 721-1046. Titulaires d'une Carte affaires, veuillez composer le 1 800 716-6661.

Toute question et tout différend concernant votre admissibilité au programme, le cumul de points ou l'échange de points sera résolu par nous seulement.

INSCRIPTION, FRAIS ET ASSOCIATION DE CARTES

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION AU PROGRAMME

Nous vous aviserons si votre Carte est admissible au programme. Nous vous indiquerons également si une inscription est requise. Seules certaines Cartes American Express émises par la Banque Amex du Canada peuvent être inscrites.

Votre Carte doit être en règle pour être inscrite au programme et le demeurer. Les Cartes supplémentaires associées à votre Carte vous permettent d'accumuler des points dans votre compte Points-privilèges, et non celui des titulaires de la Carte supplémentaire ou d'une autre personne.

Si vous êtes titulaire d'une Carte affaires, votre entreprise ou votre employeur doit approuver votre participation au programme. Seules les personnes, et non les entreprises ou autres personnes morales, peuvent être titulaires d'un compte Points-privilèges.

NIVEAUX DE RÉCOMPENSES OFFERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Chaque Carte admissible au programme se fait assigner un niveau qui détermine les récompenses disponibles pour vous.

Voici les différents niveaux de récompenses :

- Niveau Points-privilèges Prima^{MC}
- Niveau Points-privilèges
- Niveau Points-privilèges Sélect

Différentes options de récompenses existent pour les différents niveaux. Nous vous indiquerons quel niveau de récompenses s'applique à votre Carte

dans votre convention du titulaire ou dans les documents que nous vous fournissons avec la Carte.

Veuillez consulter la section « À propos de l'échange de points » ci-dessous pour obtenir la liste des récompenses offertes et les exclusions de chaque niveau de récompenses.

FRAIS

Les frais liés au programme figurant dans la liste ci-dessous seront portés à votre Carte, le cas échéant.

Pour les Cartes personnelles et pour PME :

Frais d'adhésion annuels au programme	50 \$ pour la Carte affaires pour les PME American Express ^{MD} 0 \$ pour : <ul style="list-style-type: none"> • La Carte American Express^{MD} • Carte Centurion^{MD} d'American Express^{MD} • Carte Verte American Express^{MD} • La Carte Cobalt^{MD} American Express • La Carte Or avec primes American Express^{MD} • La Carte de Platine^{MD} • La Carte en Or pour PME avec primes American Express^{MD} • La Carte de Platine entreprise^{MD} d'American Express^{MD} • La Carte entreprise Edge^{MD} American Express
Frais de rétablissement des points – si nous acceptons de vous remettre des points perdus ou annulés	20 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé à l'aide des Services en ligne 30 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé par téléphone

Pour les Cartes affaires :

Frais d'adhésion annuels au programme	99 \$ pour : <ul style="list-style-type: none"> • la Carte affaires American Express^{MD} • la Carte affaires en Or American Express^{MD} 0 \$ pour La Carte affaires de Platine d'American Express ^{MD}
Cotisation annuelle par Carte liée – pour associer une Carte affaires à votre compte Points-privilèges personnel	75 \$ pour les Cartes inscrites au niveau Points-privilèges 0 \$ pour les Cartes inscrites au niveau Points-privilèges Prima
Frais de rétablissement des points – si nous acceptons de vous remettre des points perdus ou annulés	20 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé à l'aide des Services en ligne 30 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé par téléphone

ASSOCIER VOS CARTES À UN SEUL COMPTE POINTS-PRIVILÈGES

Si vous êtes titulaire de plusieurs Cartes qui vous permettent d'obtenir des points-privilèges, vous pouvez demander à les associer afin d'accumuler les points dans le même compte Points-privilèges (Cartes associées). Pour qu'elles soient associées, vos Cartes doivent avoir été émises à votre nom (y compris votre Carte affaires).

Les Cartes associées doivent être en règle (le compte ne doit pas être en souffrance) au moment de les associer et les opérations qui y sont portées doivent être facturées en dollars canadiens. Nous pouvons à tout moment dissocier vos Cartes, mais nous vous en informerons préalablement.

Pour demander que vos Cartes soient associées, appelez-nous au 1 800 668-AMEX (2639). Titulaires d'une Carte pour PME, veuillez composer le 1 888 721-1046. Titulaires d'une Carte affaires, veuillez composer le 1 800 716-6661.

À PROPOS DU CUMUL DE POINTS

NOMBRE DE POINTS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR POUR VOS ACHATS

À partir du moment où votre Carte est inscrite au programme (inscription automatique ou facultative), le ratio de cumul représente le nombre de points obtenus pour chaque dollar canadien d'achats portés à votre Carte. Veuillez consulter la section « Annexe 1 – Ratio de cumul par Carte » pour obtenir la liste de tous les ratios de cumul.

Vous obtiendrez des points pour chaque opération admissible. Les opérations admissibles sont des achats portés à votre Carte, à l'exception des transactions décrites à la section « Opérations ne donnant pas droit à l'obtention de points » ci-dessous. Les points n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant, vendus ou échangés d'aucune autre façon.

Nous pouvons également offrir des ratios de cumul spéciaux ou la possibilité d'obtenir des points supplémentaires (une limite peut être imposée) comme avantage de certaines Cartes ou comme promotion d'une durée limitée. Par exemple, vous pouvez obtenir un point supplémentaire sur les achats portés à votre Carte auprès de marchands précis ou de marchands admissibles dans des catégories de marchands précises. Des codes sont habituellement attribués aux marchands afin de les catégoriser selon les marchandises qu'ils vendent principalement. Par exemple, si nous offrons un ratio de cumul spécial pour les achats effectués auprès de marchands dans la catégorie des restaurants, les opérations pour des repas effectuées dans de grands magasins de détail et dans des hôtels pourraient ne pas être admissibles à ce ratio de cumul spécial.

Définitions des catégories d'achats admissibles pour La Carte de Platine American Express

« Achats de repas admissibles au Canada » désigne les achats grand public effectués chez des marchands American Express qui sont des restaurants, des établissements de restauration rapide, des cafés-restaurants et des débits de boissons autonomes au Canada, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des achats de repas auprès de magasins de détail, d'hôtels ou de tout autre marchand ne faisant pas partie de la catégorie des restaurants et des marchands qui vendent de l'alcool. Ces achats seront désignés comme des achats de repas admissibles sur votre relevé.

« Achats admissibles de services de livraison de nourriture au Canada » désigne les achats effectués chez des marchands American Express au Canada dont la principale activité est la livraison de nourriture, selon les catégories définies dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des détaillants de marchandises diverses qui fournissent également des services de livraison de nourriture. Les achats dans les épicerie et auprès de services de livraison d'articles d'épicerie ou de repas prêts à cuisiner, y compris les abonnements à ces services, sont également exclus. Ces achats seront désignés comme des achats de repas admissibles sur votre relevé.

« Achats de voyages admissibles » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express dont l'activité principale est la vente de services voyages ou de réservations de voyage, y compris les marchands qui vendent des services de transport aérien, maritime, ferroviaire et terrestre, les établissements hôteliers et les voyagistes, tels qu'ils sont définis dans les systèmes d'American Express.

Définitions des catégories d'achats admissibles pour La Carte entreprise Edge American Express

« Achats admissibles effectués dans les restaurants, les établissements de restauration rapide, les cafés-restaurants et les débits de boissons » désigne tout achat effectué chez des marchands American Express qui sont des restaurants, des établissements de restauration rapide, des cafés-restaurants et des débits de boissons autonomes au Canada, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des achats de repas auprès de magasins de détail, d'hôtels ou de tout autre marchand ne faisant pas partie de la catégorie des restaurants. Les achats effectués auprès de magasins de détail qui vendent de l'alcool et d'épiceries sont également exclus.

« Achats admissibles auprès de services de livraison de nourriture » désigne tout achat effectué chez des marchands American Express dont l'activité principale est la livraison de nourriture au Canada, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des détaillants de marchandises diverses qui fournissent également des services de livraison de nourriture. Les achats effectués auprès d'épiceries et de services de livraison de repas et de repas prêts à cuisiner, y compris au moyen d'abonnements, sont également exclus.

« Achats admissibles effectués dans les stations-service » désigne tout achat d'essence pour automobile effectué chez des marchands American Express qui sont des stations-service autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des détaillants de marchandises diverses qui vendent également de l'essence pour automobile.

« Achats de transport en commun admissibles » désigne tout achat de transport en commun local effectué chez des marchands American Express au Canada dont l'activité principale est le transport en commun local, y compris le métro, le tramway, les taxis, les limousines et les services de covoiturage, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des services de location de vélos en libre-service.

« Achats d'appareils électroniques admissibles » désigne tout achat effectué chez des marchands American Express qui sont des détaillants d'appareils électroniques autonomes au Canada et dont l'activité principale est la vente d'appareils électroniques, et tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express, à l'exclusion des entreprises de télécommunication.

« Achats de fournitures de bureau admissibles » désigne tout achat effectué chez des marchands American Express au Canada dont l'activité principale est la vente de fournitures de bureau, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express.

Définitions des catégories d'achats admissibles pour les Cartes en Or avec primes American Express

« Achats admissibles effectués dans les stations-service » désigne tout achat d'essence grand public pour automobile effectué chez des marchands American Express qui sont des stations-service autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans nos systèmes.

« Achats admissibles effectués dans les épiceries » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express qui sont des épiceries autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans nos systèmes, et dont l'activité principale est la vente d'aliments courants et d'articles d'épicerie à l'exclusion des marchands au détail autonomes qui vendent de l'alcool, des clubs-entrepôts et des détaillants de marchandises diverses qui vendent également des aliments et des articles d'épicerie.

« Achats admissibles effectués dans une pharmacie » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express qui sont des pharmacies autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans nos systèmes, à l'exclusion des établissements médicaux, des clubs-entrepôts et des commerces de détail dont la pharmacie est complémentaire à leurs activités principales.

« Achats de voyage admissibles » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express dont l'activité principale est la vente de services voyages ou de réservations de voyage, y compris les marchands qui vendent des services de transport aérien, maritime, ferroviaire et terrestre, les établissements hôteliers et les voyagistes, tels qu'ils sont identifiés dans les systèmes d'American Express.

Définitions des catégories d'achats admissibles pour les Cartes Cobalt American Express

« Achats admissibles effectués dans les restaurants, les établissements de restauration rapide, les cafés-restaurants et les débits de boissons » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express qui sont des restaurants, des établissements de restauration rapide, des cafés-restaurants et des débits de boissons autonomes au Canada, tels qu'ils sont identifiés dans nos systèmes, à l'exclusion des achats de repas auprès d'un magasin de détail, d'un hôtel ou d'un autre marchand ne faisant pas partie de la catégorie des restaurants et des marchands qui vendent de l'alcool.

« Achats admissibles effectués dans les épiceries » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express qui sont des épiceries autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans nos systèmes, et dont l'activité principale est la vente d'aliments courants et d'articles d'épicerie à l'exclusion des marchands au détail autonomes qui vendent de l'alcool, des clubs-entrepôts et des détaillants de marchandises diverses qui vendent également des aliments et des articles d'épicerie.

« Achats admissibles auprès de services de livraison de nourriture » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express dont l'activité principale est la livraison de nourriture et d'articles d'épicerie au Canada, tels qu'ils sont identifiés dans nos systèmes, à l'exclusion des détaillants de marchandises diverses qui fournissent également des services de livraison de nourriture.

« Abonnements à des services de diffusion en continu » désigne tout achat grand public d'un abonnement à un service de diffusion en continu admissible effectué auprès d'un des marchands American Express sélectionnés Canada. Vous pouvez consulter la liste actuelle des marchands sélectionnés au americanexpress.ca/diffusion-en-continu. Cette liste peut être modifiée sans préavis. Un abonnement auprès d'un marchand qui ne figure pas sur cette liste ou, même si le marchand figure sur cette liste, faisant partie d'une offre groupée avec un autre produit ou service, ou encore facturé par un tiers, comme une plateforme numérique, un câblodistributeur, une entreprise de télécommunications, un fournisseur de service Internet ou un constructeur automobile, n'est pas admissible.

« Achats admissibles effectués dans les stations-service » désigne tout achat d'essence grand public pour automobile effectuée chez des marchands American Express qui sont des stations-service autonomes au Canada, telles qu'elles sont identifiées dans nos systèmes, à l'exclusion des détaillants de marchandises diverses qui vendent également de l'essence pour automobile.

« Achats de voyage admissibles » désigne tout achat grand public effectué chez des marchands American Express dont l'activité principale est la vente de services voyages ou de réservations de voyage, y compris les marchands qui vendent des services de transport aérien, maritime, ferroviaire et terrestre, les établissements hôteliers et les voyagistes, tels qu'ils sont identifiés dans nos systèmes.

« Achats de transport en commun admissibles » désigne tout achat de transport en commun local effectué chez des marchands American Express au Canada dont l'activité principale est le transport en commun local, y compris le métro, le tramway, les taxis, les limousines et les services de covoiturage.

SITUATIONS OÙ VOUS N'OBTENEZ PAS DE POINTS

Vous n'obtiendrez pas de points pour les types d'opérations suivants :

- Opérations effectuées, facturées ou prépayées à votre compte avant votre inscription au programme;

- Intérêts;
- Cotisations pour les Cartes;
- Frais d'inscription au programme;
- Opérations avec valeur en espèces, qu'elles figurent ou non comme des achats sur votre relevé mensuel;
- points obtenus en contrevenant aux présentes modalités ou aux autres modalités que vous devez respecter, ou que vous ne devriez pas obtenir selon les présentes modalités ou les autres modalités que vous devez respecter;
- Toute autre opération que nous excluons de la possibilité d'obtenir des points.

Vous convenez que vous n'êtes pas admissible à l'obtention de points pour les opérations de n'importe laquelle des catégories mentionnées ci-dessus. Si nous vous accordons des points pour une opération de l'une ou l'autre de ces catégories, nous serons en droit de les déduire de votre compte de points. Si vous recevez des points par erreur et que vous faites en sorte de répéter ce type d'opérations, nous pouvons, à notre discrétion, considérer qu'il s'agit d'une utilisation abusive du programme. Si vous avez demandé plusieurs Cartes pour accumuler des points ou si, après avoir reçu votre Carte, vous avez annulé celle-ci ou demandé qu'elle soit remplacée par une Carte de catégorie inférieure, ou si vous avez annulé ou retourné des achats effectués pour accumuler des points, nous pouvons, à notre discrétion, considérer qu'il s'agit d'une utilisation abusive du programme. Pour d'autres détails sur les conséquences de l'utilisation abusive du programme, veuillez consulter a section intitulée « Autres renseignements importants ».

Si la catégorie d'un marchand n'est pas déterminée pour un achat, les ratios de cumul spéciaux ne s'appliqueront pas ou vous n'obtiendrez pas de points supplémentaires. Cette situation peut survenir si les renseignements de la transaction que nous avons reçus ne proviennent pas directement du marchand, par exemple, si l'achat est effectué :

- avec votre compte de paiement auprès d'un tiers;
- avec votre Carte auprès d'un marchand en ligne qui vend les biens et services d'autres marchands; ou
- si le marchand utilise les services de paiement d'un tiers (par exemple, un lecteur de carte joint à un téléphone mobile).

SITUATIONS OÙ VOUS OBTENEZ UN REMBOURSEMENT

Si un achat est remboursé sur votre Carte, nous retirerons les points qui ont été obtenus sur l'achat initial de votre compte Points-privilèges. Si votre ratio de cumul change, le nouveau ratio de cumul sera appliqué aux remboursements, quel que soit le ratio de cumul appliqué à l'achat initial. Cela peut entraîner un solde de points négatif.

CALCUL DES POINTS ACCUMULÉS

Pour savoir combien de points vous accumulez, nous multiplions la valeur en dollars canadiens de chaque opération admissible par le ratio de cumul. Si le résultat comprend une fraction de point, nous arrondissons au point entier inférieur ou supérieur le plus proche.

Par exemple, si vous dépensez 1,50 \$ et que votre ratio de cumul est de 1 point pour chaque dollar dépensé, vous obtiendrez 2 points (étant donné que nous arrondissons 1,50 point à 2 points). Si vous dépensez 1,49 \$, vous obtiendrez 1 point (étant donné que nous arrondissons 1,49 point à 1 point).

Veuillez consulter la section « Annexe 1 – Ratio de cumul par Carte » pour voir des exemples de calculs des points accumulés.

RELEVÉS MENSUELS

Nous vous indiquerons le nombre de points que vous avez obtenus chaque mois sur votre relevé de Carte. Si vous utilisez nos services en ligne ou que vous avez ajouté votre Carte dans l'application mobile d'Amex, vous pouvez vérifier vos points obtenus, le solde de vos points et échanger vos

points contre des récompenses en ligne. Veuillez prendre note que les points gagnés lors de vos opérations les plus récentes n'apparaîtront peut-être pas immédiatement.

Veuillez vérifier votre relevé de façon régulière afin d'assurer l'exactitude de votre solde de points et des opérations connexes. Faites-nous part sans tarder de toute question concernant le programme, y compris les points obtenus ou échangés. Cela comprend la catégorisation des marchands en fonction des ratios de cumul. Si vous ne nous informez pas d'une divergence dans un délai de 60 jours suivant la date de clôture de votre relevé, votre solde de points sera considéré comme exact, sauf si vous avez tiré un avantage inopportun ou injuste. Veuillez prendre note que seuls les points-privileges obtenus lors d'opérations des catégories à ratio de cumul majoré pourraient figurer à la section des points-privileges de votre relevé de Carte.

EXPIRATION DES POINTS

Il n'y a aucune date d'expiration ou date limite d'utilisation pour les points lorsque vous êtes inscrit au programme.

TRANSFERT DE POINTS ET DE COMPTES POINTS-PRIVILÈGES À D'AUTRES NIVEAUX DE RÉCOMPENSES

Selon le type de votre Carte, votre compte Points-privileges peut être transféré à un autre niveau de récompenses, par exemple lorsque vous passez à une Carte supérieure.

Les points transférés pourront seulement être échangés contre des récompenses associées au niveau dans lequel ils ont été transférés. Lorsque vous transférez des points d'un niveau de récompenses à un autre, vous ne pouvez pas les transférer à nouveau par la suite.

À PROPOS DE L'ÉCHANGE DE POINTS

EN GÉNÉRAL

Si vous échangez des points, vous devez effectuer un paiement distinct du montant exigible figurant sur votre compte-Carte. Si vous êtes titulaire d'une Carte de crédit American Express, l'échange de points ne peut servir à régler le solde de votre Carte ou votre paiement minimum dû. Vous devez quand même effectuer un paiement distinct équivalent au moins au solde minimum exigé.

Si vous voulez échanger des points, votre Carte et toutes les autres Cartes associées ne doivent pas être en souffrance (p. ex., nous n'avons pas reçu le paiement mensuel minimum exigible de la Carte à temps). Si une Carte est en souffrance, nous devons d'abord recevoir le montant exigible afin que vous puissiez échanger vos points.

Les différentes options d'échange de points peuvent avoir différentes valeurs. Vous êtes responsable de vous renseigner au sujet des options qui vous sont offertes et d'effectuer le choix qui convient le mieux à vos besoins. Pour en savoir plus sur les valeurs d'échange, veuillez consulter l'Annexe 2 – Taux d'échange par récompense.

Les offres spéciales associées à votre compte (p. ex., le programme de versements d'American Express) peuvent avoir une incidence sur l'obtention et l'échange de vos points. Veuillez consulter les modalités complètes de chaque récompense admissible pour en savoir plus.

COMMENT ACHETER DES POINTS?

Si vous avez besoin de points supplémentaires pour faire un échange, vous pouvez acheter des points jusqu'à concurrence de 25 % du nombre de points requis pour obtenir une récompense au moment de l'échange. Vos achats doivent être faits par tranches de 100 points, et le minimum est de 1 000 points. D'autres modalités peuvent s'appliquer.

Vous ne pouvez pas acheter de points pour les Cartes affaires.

RÉCOMPENSES ADMISSIBLES PAR NIVEAU DE RÉCOMPENSES

Le tableau ci-dessous indique les récompenses disponibles et les exclusions pour chaque niveau.

Récompenses admissibles	Niveau Points-privilèges Prima ^{MC}	Niveau Points-privilèges	Niveau Points-privilèges Sélect
Marchandise, Cartes-cadeaux et chèques-cadeaux	•	•	•
Programme de voyage à points souples	•	•	•
Programme de voyage à points fixes	•	•	•
Utilisez vos points pour vos achats [†]	•	•	•
Paiement de la cotisation annuelle avec des points [†]	•	•	•
Points pour les réservations effectuées par le service Conciergerie [†]	•		
Payez avec vos points et Magasinez avec vos points	•	•	•
Virement à des programmes pour grands voyageurs de transporteurs aériens	•	•	•
Virement à des programmes de clients assidus d'hôtels	•	•	•

† Les titulaires de la Carte affaires ne sont pas admissibles à ces récompenses.

TRANSFERT DE POINTS À UN PROGRAMME TIERS

Un programme tiers est un programme pour grands voyageurs d'un transporteur aérien, un programme pour clients assidus d'hôtels ou tout autre programme de récompense d'un tiers auquel nous vous permettons de transférer vos points. Sous réserve des lois applicables, nous déciderons comment calculer et gérer le transfert des points et nous pouvons modifier les modalités relatives aux transferts de points de temps à autre conformément à la section « Modification des modalités et du programme ». Pour obtenir plus de renseignements sur le transfert de points à un programme tiers, veuillez consulter le pointsprivileges.ca/aproposechange.

Pour transférer des points à un programme tiers, vous devez d'abord lier votre compte Points-privilèges avec nous au compte du programme tiers à votre nom. Les points transférés ne font plus partie du programme et sont assujettis aux modalités du programme tiers. Par exemple, les points transférés à un programme pour grands voyageurs de transporteur ou pour clients assidus d'hôtels peuvent avoir une date d'expiration ou une date limite d'utilisation.

Les points transférés à un programme tiers sont assujettis aux modalités de ce programme. Il est possible que certaines assurances voyage associées

à votre Carte ne s'appliquent pas aux voyages achetés au moyen de points d'un programme d'un tiers. Veuillez passer en revue les modalités et les restrictions énoncées dans vos certificats d'assurance.

Une fois que les points sont virés à un programme tiers, le transfert ne peut être renversé. Nous ne sommes pas responsables des points une fois qu'ils ont été transférés. Il est essentiel que vous nous donniez le bon numéro de compte du programme tiers, car nous l'utilisons et en dépendons. Vous convenez que nous pouvons demander au tiers de confirmer le numéro de compte que vous nous avez fourni et que le compte est à votre nom.

ÉCHANGER DES POINTS CONTRE DE LA MARCHANDISE, DES CARTES-CADEAUX ET DES CHÈQUES-CADEAUX

Vous pouvez échanger des points contre des récompenses, telles que de la marchandise, des Cartes-cadeaux et des chèques-cadeaux (y compris en format électronique). Veuillez consulter les modalités respectives des récompenses pour obtenir des renseignements supplémentaires, tels que la date d'expiration ou la date limite d'utilisation et les politiques de remboursement.

Une fois que nous livrons une récompense, nous ne sommes pas responsables de la perte ou du vol de celle-ci.

Nous vous aviserons de la date prévue pour la livraison de la récompense. Si, pour quelque raison que ce soit, nous ne pouvons livrer la récompense dans le délai que nous vous avons indiqué, nous pourrions vous donner une date de livraison différente, vous envoyer une récompense différente de valeur égale ou supérieure, ou rembourser vos points. Si une récompense n'a pas été livrée, vous avez 28 jours pour nous en aviser. Veuillez communiquer avec nous avant la fin de cette période, car nous n'aurons aucune obligation de remplacer la récompense ni de vous offrir une compensation après cette période.

Une fois que vous échangez des points contre de la marchandise, des Cartes-cadeaux ou des chèques-cadeaux, ces récompenses ne sont pas remboursables, remplaçables ou échangeables contre de l'argent comptant, un crédit ou des points.

PROGRAMME DE VOYAGE À POINTS SOUPLES

Vous pouvez utiliser vos points pour payer de nouveaux achats de voyage (incluant les taxes, les suppléments et les frais) réservés par l'intermédiaire des Services voyages American Express ou sur le site americanexpress.ca/voyages dans le cadre du programme de voyage à points souples.

Si vous échangez des points pour régler une réservation de voyage admissible, le coût intégral du vol, y compris les taxes, les frais et les suppléments du transporteur, sera porté à votre Carte. Dans les 10 jours ouvrables suivant la date de la réservation, vous recevrez un crédit au compte en fonction du nombre de points que vous avez échangés. Si la date de fin de cycle de votre relevé mensuel tombe entre la date à laquelle l'opération est enregistrée sur votre relevé et celle à laquelle le crédit au compte est traité, vous serez tenu de payer le solde de votre relevé mensuel en entier. Le crédit au compte sera appliqué à votre prochain relevé.

Les modifications apportées aux réservations de voyage sont assujetties aux modalités et aux frais applicables du fournisseur de voyage. Si le fournisseur de voyage offre un remboursement, vous recevrez un crédit à votre compte Points-privileges ou à votre compte-Carte, à notre discrétion, moins tous les frais qu'il pourrait avoir appliqués. Le traitement des remboursements pour un crédit au compte Points-privileges ou au compte-Carte peut prendre de six à huit semaines.

Les points ne peuvent être échangés pour un voyage d'affaires. Vous êtes tenu de payer les taxes, les frais de réservation, les frais liés aux aéroports, les primes d'assurance et tous les autres frais de service liés à une réservation de voyage.

Certains avantages voyages offerts avec votre Carte pourraient ne pas couvrir les voyages payés avec des points ou payés dans le cadre du programme de voyage à points souples. Veuillez vous reporter à votre certificat d'assurance pour obtenir des précisions.

Les réservations de voyage effectuées dans le cadre d'un échange de points pourraient ne pas être admissibles aux récompenses de programmes tiers.

Vous trouverez les modalités complètes relatives aux Services voyages American Express au www.americanexpress.ca/voyages.

PROGRAMME DE VOYAGE À POINTS FIXES

Vous pouvez échanger un nombre fixe de points pour couvrir le prix de base du billet des vols admissibles jusqu'à concurrence du prix de base maximal du billet applicable.

Le prix de base du billet (souvent appelé « tarif de base » par les sociétés aériennes) ne comprend pas les taxes, les frais et les suppléments du transporteur. Ces coûts supplémentaires ainsi que le montant en dollars qui dépasse le prix de base maximal du billet applicable vous seront facturés.

Le programme de voyage à points fixes s'applique aux tarifs aériens offerts par l'intermédiaire des Services voyages American Express du Canada ou sur le site americanexpress.ca/voyages.

Si vous échangez des points contre un vol admissible, le coût intégral du vol, y compris les taxes, les frais et les suppléments du transporteur, sera porté à votre Carte au moment de la réservation. Dans les 10 jours ouvrables suivant la date de la réservation, vous recevrez un crédit au compte équivalent au prix de base du billet, jusqu'à concurrence du prix de base maximal du billet applicable. Si la date de fin de cycle de votre relevé mensuel tombe entre la date à laquelle l'opération est enregistrée sur votre relevé et celle à laquelle le crédit au compte est traité, vous serez tenu de payer le solde de votre relevé mensuel en entier. Le crédit au compte sera appliqué à votre prochain relevé.

Certains avantages voyages offerts avec votre Carte pourraient ne pas couvrir les voyages payés avec des points ou payés dans le cadre du programme de voyage à points fixes. Veuillez vous reporter à votre certificat d'assurance pour obtenir des précisions.

Vous trouverez les modalités complètes du programme de voyage à points fixes à americanexpress.com/canada/fr/voyagepointsfixes.html.

UTILISEZ VOS POINTS POUR VOS ACHATS

Vous pouvez échanger des points contre un crédit au compte afin de régler un achat admissible porté à votre Carte.

Vous pouvez vous inscrire aux services en ligne pour consulter la liste des achats admissibles et échanger vos points en ligne. Vous pouvez également voir les achats admissibles et les échanger directement dans l'application mobile d'Amex. Seuls les achats admissibles inscrits à votre compte-Carte pourront être réglés avec des points. Si vous désirez échanger des points pour le paiement d'un achat admissible effectué au cours des douze derniers mois et qui ne s'affiche pas, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro indiqué au dos de votre Carte.

Pour consulter les modalités complètes du programme Utilisez vos points pour vos achats, visitez le www.americanexpress.ca/utilisezvospoints.

Le programme Utilisez vos points pour vos achats n'est pas offert aux titulaires de la Carte affaires.

PAYER LA COTISATION ANNUELLE AVEC DES POINTS

Vous pouvez échanger des points pour payer la cotisation annuelle de votre Carte admissible. Les points sont versés sous forme de crédit à la Carte admissible.

Pour échanger des points en vue de payer votre cotisation annuelle, veuillez composer le 1 800 668-AMEX (2639). Titulaires d'une Carte pour PME, veuillez composer le 1 888 721-1046.

Les titulaires de la Carte affaires ne peuvent pas payer la cotisation annuelle avec des points.

POINTS POUR LES RÉSERVATIONS EFFECTUÉES PAR LE SERVICE CONCIERGERIE

Applicables aux titulaires de La Carte de Platine American Express^{MD}, de La Carte de Platine entreprise^{MD} d'American Express^{MD} et de la Carte Centurion^{MD} d'American Express^{MD} seulement.

Vous pouvez obtenir un crédit en échange de points pour payer des achats portés à votre Carte par l'entremise du service Conciergerie – La Carte de Platine ou du service Conciergerie – Carte Centurion.

Une fois que les points sont échangés, les réservations effectuées par le service Conciergerie ne peuvent être cédées ni remboursées. Toutes les réservations effectuées par le service Conciergerie sont assujetties aux disponibilités.

PROGRAMMES PAYEZ AVEC VOS POINTS ET MAGASINEZ AVEC VOS POINTS

Vous pourriez être admissible à l'échange de points pour payer des achats effectués auprès de certains marchands American Express. Veuillez vous reporter au site americanexpress.ca/pointsprivileges pour consulter une liste des marchands admissibles.

Le marchand vous indiquera le nombre de points dont vous avez besoin pour faire l'échange. Les points seront directement débités de votre compte Points-privilèges et affichés sur votre relevé. Certains marchands pourraient débiter vos points au moment de l'achat tandis que d'autres pourraient les débiter au moment de la livraison. Vous obtiendrez ces renseignements au moment de l'achat. Si les points échangés ne couvrent pas le montant intégral de l'achat, la différence sera portée à votre Carte.

Vous convenez que nous pouvons communiquer à certains marchands des renseignements à votre sujet et au sujet de votre compte de points, y compris votre solde de points actuel, afin de faciliter votre participation à ces programmes.

Des exemples comprennent :

Programme Magasinez avec vos points sur Amazon : Lors du processus de paiement en ligne, votre solde de points ne s'affichera que si vous avez ouvert une session dans votre compte Amazon. Vous pouvez gérer vos préférences en matière d'inscription au programme Magasinez avec vos points sur Amazon en visitant la page Magasinez avec vos points sur le site d'Amazon après avoir ouvert une session. Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez nous appeler pour obtenir de l'aide en composant le numéro indiqué au dos de votre Carte.

Programme Payez par points à Air Canada^{MD}* : Votre solde de points s'affichera au moment du processus de paiement en ligne lorsque vous aurez entré les renseignements de votre Carte.

Si vous cherchez à obtenir un remboursement pour une opération réglée avec vos points, celui-ci sera effectué selon les politiques de remboursement du marchand.

En plus des programmes mentionnés dans la présente section, nous pourrions également vous permettre d'échanger des points une fois qu'une opération est terminée à l'aide de la technologie fournie par American Express.

MENSUELS REQUIS À TEMPS

Si nous ne recevons pas le paiement mensuel exigible pour votre Carte ou toute Carte associée à temps, nous retirerons les points que vous avez obtenus le mois précédent (seulement ces points) de votre compte Points-privilèges. Cela peut entraîner un solde de points négatif.

Même si vous recommencerez à obtenir des points à partir de la date de votre relevé subséquent, nous continuerons à retirer les points que vous avez obtenus au cours du mois précédent chaque fois que nous ne recevons pas votre paiement mensuel exigible à temps.

Vous ne pouvez pas échanger des points si nous ne recevons pas votre paiement mensuel requis à temps. Lorsque les paiements de votre Carte seront à jour, vous pourrez à nouveau échanger des points.

SI VOUS RÉSILIEZ VOTRE CARTE

Nous vous recommandons d'utiliser vos points avant de résilier votre Carte. Si vous décidez de résilier votre Carte, tous les points seront perdus sur-le-champ.

Si vous résiliez votre Carte et maintenez au moins une Carte associée active en règle, vos points ne seront pas perdus et vous continuerez à accumuler des points grâce à la Carte associée.

SI NOUS RÉSILIONS VOTRE CARTE

Sous réserve des modalités qui se trouvent dans la présente convention, si nous résilions votre Carte pour quelque raison que ce soit, tous les points seront perdus sur-le-champ.

SI VOTRE COMPTE POINTS-PRIVILÈGES EST RÉSILIÉ

Si vous annulez votre participation au programme, votre compte Points-privilèges sera résilié et vous disposerez de 30 jours à compter de la date de votre demande de résiliation pour transférer ou échanger vos points. Si vous ne transférez ou n'échangez pas vos points dans les 30 jours, ils seront perdus et ne pourront être rétablis.

SI VOTRE ENTREPRISE ANNULE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Applicable aux titulaires de la Carte affaires seulement.

Si vous êtes titulaire d'une Carte affaires, votre entreprise ou votre employeur peut annuler votre participation au programme à tout moment. Si cela se produit, vous disposerez de 30 jours à compter de la date d'annulation pour faire la demande de transfert ou d'échange de points. Si vous ne transférez ou n'échangez pas vos points dans les 30 jours, ils seront perdus. Si votre Carte affaires est résiliée et que vous maintenez au moins une autre Carte associée active en règle, vos points ne seront pas perdus et vous continuerez à accumuler des points grâce à la Carte associée.

RÉTABLIR DES POINTS PERDUS

Si des points sont perdus pour quelque raison que ce soit, vous ne serez pas en mesure de transférer ou d'échanger des points à moins qu'ils ne soient rétablis. Nous ne sommes pas tenus de remettre les points et la décision de le faire nous revient entièrement.

Nous pouvons remettre les points perdus si :

- votre Carte et toutes les Cartes associées sont en règle;
- vous faites la demande en vue de rétablir les points perdus dans les trois mois qui suivent la date du relevé de Carte sur lequel sont affichés les points retirés;
- vous payez les frais de rétablissement indiqués dans la section Frais de la présente convention.

Votre compte Points-privilèges sera résilié si le solde de votre Carte est en souffrance depuis trois mois. Les points ne peuvent être récupérés une fois que votre compte Points-privilèges est résilié.

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

FRAUDE

Si nous jugeons que vous vous êtes livré à des actes frauduleux ou à des abus relativement au programme, nous pouvons bloquer et résilier votre compte Points-privileges, et vos points seront perdus.

TAXES

Il pourrait y avoir des répercussions fiscales liées à votre participation au programme, notamment l'obtention et l'échange de points. La responsabilité d'établir et d'assumer vos obligations fiscales vous revient.

RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans les limites permises par la loi, nous ne donnons aucune garantie ni déclaration, explicite ou implicite, et nous nous dégageons de toute responsabilité (y compris tout dommage indirect ou consécutif) relativement au type, à la qualité, à la norme, à la pertinence ou à la convenance des récompenses à un usage quelconque. Vous devez adresser toute réclamation au titre de la garantie au fabricant ou au fournisseur de services conformément à ses renseignements relatifs à la garantie (le cas échéant). Notre responsabilité ne peut en aucun cas excéder le montant nécessaire pour obtenir une nouvelle livraison de biens ou prestation de services ou pour payer l'équivalent du coût d'une nouvelle livraison de biens ou prestation de services. Nous ne serons en aucun cas tenus responsables envers vous de tout dommage accessoire, indirect ou consécutif relativement au programme. Nous ne sommes pas responsables des actions ou des omissions des tiers, incluant les fournisseurs de récompenses.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autres entreprises du groupe American Express de par le monde et nous collectons, utilisons, divulguons et stockons des renseignements personnels à votre sujet de toutes les façons décrites dans la section portant sur la protection des renseignements personnels dans la convention du titulaire et le Code de protection des renseignements personnels qui se trouve au www.americanexpress.ca/vieprivee. Nous partageons également de l'information conformément à la section Payez avec vos points et Magasinez avec vos points de la présente convention.

De plus, aux fins d'administration et de gestion du programme et en vue de gérer tous les avantages auxquels vous êtes inscrit, vous consentez à ce que nous utilisions et divulguions vos renseignements à nos fournisseurs et aux entreprises qui acceptent la Carte.

RENONCIATION

Le fait d'omettre d'exercer les droits qui nous sont conférés par les présentes modalités ne constituera pas une renonciation à nos droits et ne nous empêchera pas de les exercer plus tard.

CESSION

Vous ne pouvez céder ou transférer vos droits aux termes de la présente convention. Nous pouvons céder ou transférer nos droits aux termes de la présente convention.

ANNEXE 1 – RATIOS DE CUMUL PAR CARTE

CARTES PERSONNELLES :

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privileges accumulés
<i>Carte Centurion</i> ^{MD} d' American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$
La Carte Verte American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte Or avec primes American Express ^{MD}	Obtenez 2 points pour chaque dollar d'achats portés à votre Carte dans des stations-service, épiceries et pharmacies admissibles au Canada, et les achats de voyage admissibles.	$2 \times 69,49 = 138,98$ (les fractions sont arrondies à la hausse)	139
	Obtenez 1 point pour chaque dollar porté à votre Carte pour tout autre achat admissible.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
	Obtenez 3 points par tranche de 1 \$ d'achats admissibles effectués auprès des restaurants, des établissements de restauration rapide, des cafés-restaurants, des débits de boisson et des entreprises de livraison de nourriture (achats au Canada pour toutes ces catégories).	$3 \times 69,49 = 208,47$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	208
La Carte de Platine ^{MD}	Obtenez 2 points par dollar d'achats de voyage portés à votre Carte.	$2 \times 69,49 = 138,98$ (les fractions sont arrondies à la hausse)	139
	Obtenez 1 point pour chaque dollar porté à votre Carte pour tout autre achat admissible.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privilèges accumulés
Carte Cobalt ^{MD} American Express	Obtenez 5 points par tranche de 1 \$ d'achats effectués i) dans les restaurants, les établissements de restauration rapide, les cafés-restaurants et les débits de boissons admissibles au Canada, ii) dans les épiceries autonomes admissibles au Canada, et iii) auprès d'une entreprise admissible au Canada dont l'activité principale est la livraison de nourriture et d'articles d'épicerie, jusqu'à un maximum combiné de 30 000 \$ en achats nets inscrits à votre compte chaque année pour ces catégories. Obtenez 1 point par tranche de 1 \$ d'achats par la suite.	5 x 69,49 = 347,45 (les fractions sont arrondies à la baisse)	347
	3 points par tranche de 1 \$ d'achats admissibles d'abonnements à des services de diffusion en continu.	3 x 69,49 = 208,47 (les fractions sont arrondies à la baisse)	208
	Obtenez 2 points pour chaque dollar d'achat d'essence ou de transport admissible au Canada et d'achat de voyage admissible.	2 x 69,49 = 138,98 (les fractions sont arrondies à la hausse)	139
	Obtenez 1 point pour chaque dollar porté à votre Carte pour tout autre achat admissible.	1 x 69,49 = 69,49 (les fractions sont arrondies à la baisse)	69

CARTES POUR PME :

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privileges accumulés
La Carte affaires pour les PME American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte en Or pour PME avec primes American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte de Platine entreprise ^{MD} d'American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$
La Carte entreprise Edge ^{MD} American Express	3 points par tranche de 1 \$ d'achats admissibles effectués dans les restaurants, les établissements de restauration rapide, les cafés-restaurants et les débits de boissons, d'achats admissibles effectués auprès d'un service de livraison de nourriture, d'achats admissibles effectués dans les stations-service et d'achats de transport en commun admissibles, d'achats d'appareils électroniques admissibles et d'achats de fournitures de bureau admissibles au Canada (pour toutes ces catégories). Obtenez jusqu'à un maximum combiné de 75 000 points à ce taux de cumul chaque année pour toutes ces catégories. Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats portés à votre Carte par la suite.	$3 \times 69,49 = 208,47$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	208
	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69

CARTES AFFAIRES

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privilèges accumulés
La Carte affaires American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte affaires en Or American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte affaires de Platine American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$

ANNEXE 2 – TAUX D'ÉCHANGE PAR RÉCOMPENSE

La disponibilité des récompenses et les partenaires peuvent changer. Pour obtenir plus d'information et consulter les modalités intégrales de chaque récompense, veuillez visiter americanexpress.ca/pointsprivileges.

Récompense	Taux d'échange																											
Cartes-cadeaux et chèques-cadeaux	Les Cartes-cadeaux American Express peuvent être échangées au taux de 125 points par tranche de 1 \$. Toutes les autres cartes-cadeaux peuvent être échangées au taux de 130 points par tranche de 1 \$. Par exemple, si vous échangez vos points contre une Carte-cadeau American Express de 100 \$, vous échangerez 12 500 points. Pour toute autre carte-cadeau de 100 \$, vous échangerez 13 000 points. Veuillez consulter le site americanexpress.ca/pointsprivileges pour voir la liste de toutes les cartes-cadeaux.																											
Programme de voyage à points souples	1 000 points = un crédit de voyage de 10 \$																											
Programme de voyage à points fixes	En vertu du programme de voyage à points fixes, un nombre fixe de points couvre le prix de base du billet des vols admissibles jusqu'à concurrence du prix de base maximal du billet applicable. Le tableau des vols précise le nombre fixe de points et le prix de base maximal de billet correspondant, selon la catégorie.																											
	Le prix de base du billet (souvent appelé « tarif de base » par les sociétés aériennes) ne comprend pas les taxes, les frais et les suppléments du transporteur.																											
	Classe économique :																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>Liaisons admissibles*</th> <th>Points requis**</th> <th>Prix de base maximal du billet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Canada ou États-Unis (court-courrier)</td> <td>Liaisons populaires : Calgary – Vancouver Montréal – New York Toronto – Montréal Toronto – New York Toronto – Ottawa</td> <td>15 000</td> <td>300 \$</td> </tr> <tr> <td>À l'intérieur ou au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain adjacent (sauf l'Alaska)***</td> <td>20 000</td> <td>300 \$</td> </tr> <tr> <td>Canada ou États-Unis (long-courrier)</td> <td>Au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain non adjacent (sauf Hawaï et l'Alaska)***</td> <td>40 000</td> <td>700 \$</td> </tr> <tr> <td>Alaska, Bermudes, Caraïbes, Amérique centrale, Hawaï ou Mexique</td> <td>Au départ du Canada vers l'Alaska, les Bermudes, les Caraïbes, l'Amérique centrale, Hawaï ou le Mexique</td> <td>50 000</td> <td>800 \$</td> </tr> <tr> <td>Europe</td> <td>Au départ du Canada vers l'Europe</td> <td>60 000</td> <td>900 \$</td> </tr> <tr> <td>International</td> <td>Au départ du Canada vers une destination en Afrique, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient, en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud ou au Pacifique Sud</td> <td>100 000</td> <td>1 700 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Catégories	Liaisons admissibles*	Points requis**	Prix de base maximal du billet	Canada ou États-Unis (court-courrier)	Liaisons populaires : Calgary – Vancouver Montréal – New York Toronto – Montréal Toronto – New York Toronto – Ottawa	15 000	300 \$	À l'intérieur ou au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain adjacent (sauf l'Alaska)***	20 000	300 \$	Canada ou États-Unis (long-courrier)	Au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain non adjacent (sauf Hawaï et l'Alaska)***	40 000	700 \$	Alaska, Bermudes, Caraïbes, Amérique centrale, Hawaï ou Mexique	Au départ du Canada vers l'Alaska, les Bermudes, les Caraïbes, l'Amérique centrale, Hawaï ou le Mexique	50 000	800 \$	Europe	Au départ du Canada vers l'Europe	60 000	900 \$	International	Au départ du Canada vers une destination en Afrique, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient, en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud ou au Pacifique Sud	100 000	1 700 \$
	Catégories	Liaisons admissibles*	Points requis**	Prix de base maximal du billet																								
	Canada ou États-Unis (court-courrier)	Liaisons populaires : Calgary – Vancouver Montréal – New York Toronto – Montréal Toronto – New York Toronto – Ottawa	15 000	300 \$																								
		À l'intérieur ou au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain adjacent (sauf l'Alaska)***	20 000	300 \$																								
	Canada ou États-Unis (long-courrier)	Au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain non adjacent (sauf Hawaï et l'Alaska)***	40 000	700 \$																								
Alaska, Bermudes, Caraïbes, Amérique centrale, Hawaï ou Mexique	Au départ du Canada vers l'Alaska, les Bermudes, les Caraïbes, l'Amérique centrale, Hawaï ou le Mexique	50 000	800 \$																									
Europe	Au départ du Canada vers l'Europe	60 000	900 \$																									
International	Au départ du Canada vers une destination en Afrique, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient, en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud ou au Pacifique Sud	100 000	1 700 \$																									

Classe affaires :			
Catégories	Liaisons admissibles*	Points requis**	Prix de base maximal du billet
Canada ou États-Unis (court-courrier)	À l'intérieur ou au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain adjacent (sauf l'Alaska)***	50 000	800 \$
Canada ou États-Unis (long-courrier)	Au départ d'une province canadienne ou d'un territoire canadien vers une province canadienne, un territoire canadien ou un état américain non adjacent (sauf Hawaï et l'Alaska)***	100 000	1 800 \$
Alaska, Bermudes, Caraïbes, Amérique centrale, Hawaï ou Mexique	Au départ du Canada vers l'Alaska, les Bermudes, les Caraïbes, l'Amérique centrale, Hawaï ou le Mexique	120 000	2 100 \$
Europe	Au départ du Canada vers l'Europe	140 000	2 500 \$
International	Au départ du Canada vers une destination en Afrique, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient, en Nouvelle-Zélande, en Amérique du Sud ou au Pacifique Sud	250 000	4 500 \$
<p>* Tarifs aériens aller-retour uniquement.</p> <p>** En fonction de la classe de service la plus élevée de l'itinéraire. Les itinéraires comprenant des vols au tarif en classe économique supérieure ou en première classe ne sont pas admissibles au programme de voyage à points fixes.</p> <p>*** L'adjectif « adjacent » qualifie une zone géographique (province, territoire ou état du Canada ou des États-Unis continentaux) partageant une frontière terrestre avec une autre zone géographique. Les types de voyages suivants ne répondent pas à cette définition et sont considérés comme des vols court-courriers : i) les voyages entre les quatre provinces atlantiques du Canada; ii) les voyages de l'Ontario vers New York ou le Michigan. Les zones géographiques sont délimitées en fonction du code de l'Association du Transport aérien international.</p>			
Utiliser des points pour vos achats	Cartes grand public : 1 000 points = un crédit de 10 \$ Cartes pour PME : 1 000 points = un crédit de 10 \$		
Paiement de la cotisation annuelle avec des points	1 000 points = un crédit de 5,50 \$		
Points pour les réservations effectuées par le service Conciergerie	1 000 points = un crédit de 10 \$		
Utilisez vos points sur Amazon.ca	1 000 points = un crédit de 7 \$		

Payez par points à SafeKey	1 000 points = un crédit de 7 \$
Payez par points à Air Canada	1 000 points = un crédit de 10 \$
Payez par points à PayPal	1 000 points = un credit de 7 \$
Virement à des programmes pour grands voyageurs de transporteurs aériens	Aéroplan ^{MD*} : 1 000 points = 1 000 points Aéroplan Air France KLM Flying Blue : 1 000 points = 750 Miles Flying Blue Asia Miles : 1 000 points = 750 milles Asia Miles British Airways : 1 000 points = 1 000 points Avios Delta SkyMiles ^{MD} : 1 000 points = 750 Skymiles Etihad Guest : 1 000 points = 750 milles Ethiad Guest
Virement à des programmes de clients assidus d'hôtels	Hilton Honors 1 000 points = 1 000 points Hilton Honors Marriott Bonvoy ^{MD} 1 000 points = 1 200 points Marriott Bonvoy



MD

MC, MD : utilisée par la Banque Amex du Canada en vertu d'une licence accordée par American Express.

MD* : renseignements sur les propriétaires des marques de commerce : americanexpress.ca/marquesdecommercedAeroplan.

17251 (10/22) 50394546